



« Le problème principal de la justice distributive est celui du choix d'un système social ».

John Rawls, *Théorie de la justice*.

Philosophie politique

- 1° John Rawls et la théorie de la justice 1/3
- 2° John Rawls et les inégalités naturelles 2/3
- 3° John Rawls et l'idéal démocratique 3/3
- 4° Robert Nozick et le libéralisme philosophique 1/2
- 5° Robert Nozick et la critique de l'égalitarisme 2/2
- 6° Alasdair MacIntyre et la morale d'Aristote 1/3
- 7° Alasdair MacIntyre et l'échec des *Lumières* 2/3
- 8° Alasdair MacIntyre et la tradition éclatée 3/3
- 9° Charles Taylor et le multiculturalisme
- 10° Macé-Scaron et la tentation communautariste
- 11° Michaël Sandel et la critique du moi libéral
- 12° Michaël Walzer et le complexe de l'égalité

2. John Rawls et les inégalités naturelles 2/3

À travers une fiction politique – résumée dans le texte précédent – John Rawls imagine une « situation originelle » de virginité politique, dans laquelle de futurs concitoyens auraient à s'accorder pour bâtir une société, la plus juste possible. Non pas exactement un « état de nature » tel que l'avaient imaginé Hobbes, Locke ou Rousseau ; mais des êtres humains, déjà doués de raison, et qui seraient préoccupés avant tout de liberté égale pour chaque futur citoyen. Méconnaissant tout de leurs aspirations et de leurs avenir respectifs, ils sont sous un « voile d'ignorance ». Ils « découvrent » alors deux principes d'accord à préserver quelles que soient les

Libertés...

On a longtemps pensé, depuis Rousseau, que pour garantir une égale liberté, la première chose à faire serait de gommer les inégalités qui distinguent les individus. Or Rawls rejette ce point de vue à travers ce qu'il appelle le « principe de différence », principe sur lequel les futurs citoyens semblaient s'être mis d'accord dans la « situation originelle ». « Il n'est pas nécessaire, dit-il, à la liberté égale pour tous que les individus aient une valeur égale » (*Théorie de*

la justice, p. 366). Il précise : « puisque les inégalités de naissance et de dons naturels sont immérités, il faut de quelque façon y apporter des compensations » (*Ibid.* p. 131). Il postule que les inégalités naturelles ne doivent représenter aucune aubaine à saisir pour perfectionner l'ensemble de la future société. Les principes de la justice doivent donc s'attaquer en tout premier lieu à ces inégalités et c'est de la façon dont elles sont traitées autoritairement que vont dépendre le choix de la constitution politique et du



système économique — soit. Or, bien entendu, seule la démocratie lui paraît correspondre à cette constitution ad hoc, qui aurait des chances de venir à bout d'une justice présumée « équitable ». « La répartition naturelle n'est ni injuste, ni juste ; il n'est pas non plus injuste que certains naissent dans certaines positions sociales particulières » (Ibid. p. 133). Il faut donc que « les institutions traitent ces faits ».

...inégalités...

Afin que sa théorie ne reste pas figée dans une pure abstraction, Rawls croit trouver une solution idéale pour concilier les deux principes d'égalité de liberté et de différence, en affirmant que « le principe de différence conduirait à attribuer plus de ressources à l'éducation, par exemple, avec comme but d'améliorer les attentes à long terme des plus défavorisés » (Ibid. p. 131-132). Une médiocratie, passe encore ; mais surtout rien ne doit faire penser à une « méritocratie », comme dit l'auteur de façon fort méprisante. Pourtant, il paraît bien empêtré dans les principes mêmes de l'égalitarisme ; et l'on est en droit de se demander s'il a réussi à se défaire totalement de la doctrine marxiste pour laquelle seul le milieu socio-économique est déterminant. L'auteur n'hésite pas à sacrifier les plus doués, s'il le faut, pour atteindre cette amélioration à long terme des plus défavorisés : « si ce but est atteint en consacrant plus d'attention aux plus doués, cette inégalité est acceptable, sinon, non » (Ibid. p. 132). Pour résister à la tentation de l'égalitarisme pur et dur, il se raccroche à la notion d'équité qui lui paraît résoudre le problème de l'ensemble de la société : « le principe de différence représente, en réalité, un accord pour considérer la répartition des talents naturels comme un

atout pour toute la collectivité, dans une certaine mesure, et pour partager l'accroissement des avantages socio-économiques que cette répartition permet par le jeu de ses complémentarités » (Ibid. p. 132). La restriction : « dans une certaine mesure » en dit long ! Et le présupposé fondamental est que les moins doués vont trouver « juste » que soient maintenues ces différences, pourvu qu'elles soient profitables à eux-mêmes en premier lieu et également que l'écart ne se creuse pas avec les plus favorisés (aussi bien au plan social qu'au plan économique).

Et Rawls va flirter avec le politiquement incorrect en évoquant, non sans circonlocutions immunitaires, la question de l'eugénisme. « Je n'examinerai pas les problèmes de l'eugénisme [...] Nous pouvons supposer qu'à long terme, s'il y a une limite supérieure aux capacités, nous arriverons finalement à une société où règne la plus grande liberté égale pour tous et dont les membres jouissent de la plus grande égalité des talents » (Ibid. p. 138). Mais il coupe court et dit brusquement qu'il ne développera « pas davantage cette idée ici », pas plus qu'ailleurs, d'ailleurs... Subodorant un paralogisme qui risquerait de nuire au « principe de différence », Rawls finit par affirmer qu'il se peut que s'améliore la situation des plus défavorisés sans que se réduise l'écart les séparant des plus favorisés. Au fond, nos futurs associés « ignorants » ne veulent pas de la disparition des inégalités, mais on a l'impression que Rawls en rêve ! Tout sera alors pour le mieux dans la meilleure des démocraties possibles et l'on n'aura pas avancé d'un seul pas... Mais chacun sera consolé, puisque la règle du jeu aura été respectée : commencer par un « consensus ». Que personne ne vienne se plaindre après-coup...



...fraternité

Pour espérer sortir de ces cercles vertigineux, Rawls échafaude deux artifices. Le premier postule de manière péremptoire que les partenaires sont strictement « rationnels » : « l'hypothèse particulière que je formule est qu'un être rationnel ne souffre pas d'envie » ; hypothèse plutôt singulière que « particulière » ! Il s'inspire nommément de la morale de Kant qui suppose la personne humaine comme un sujet moral rationnel. Encore un cercle : puisque les moins favorisés ne le seront pas davantage et bénéficieront indirectement des talents des plus favorisés ils n'ont aucune raison d'être envieux. Dès lors, tout devient facile : le moins favorisé accepte que les plus favorisés possèdent davantage de biens sociaux : « ceci est vrai, du moins, aussi longtemps que les différences entre lui-même et les autres ne dépassent pas certaines limites » (Ibid. p. 175). Et comme si cette présupposition de taille ne suffisait pas, il ajoute : « et qu'il ne pense pas que les inégalités existantes sont fondées sur l'injustice ou bien sont le résultat de l'acceptation du hasard, sans souci de compensation sociale ». Mais l'on est tenté de poser la question : « et s'il pense le contraire ? ». Rawls a tout prévu et répond que si tel est le cas, on a alors affaire à une société qui ne respecte pas la justice ; sa théorie est là pour y remédier, en théorie... Dans la pratique, il faut compter sur les instances étatiques dont il sera question dans la suite de l'ouvrage, non sans courir le risque de totalitarisme et de bureaucratie que lui reprochera à juste titre le philosophe Robert Nozick dans : *Anarchie, État et utopie* (1974).

Le second artifice n'est pas moins controuvé. Il concerne cette fois les « plus favorisés ». Constatant le bon vouloir originel des moins favorisés pour accepter le « principe de différence », ils sont alors enclins à la « fraternité » et ils acceptent de partager un peu. Coup de théâtre ! Voici que retentit le troisième terme du slogan révolutionnaire. Slogan trop négligé, à ses yeux, par « la théorie de la démocratie ». Si cet idéal de fraternité est censé impliquer des liens sentimentaux « qu'il est peu réaliste d'espérer trouver chez les membres d'une société plus étendue », le philosophe américain prétend lever l'ombre au tableau : « mais si on l'interprète comme incluant les exigences du principe de différence, alors elle cesse d'être une idée irréalisable » (Ibid. p. 136). Ne serait-ce pas oublier l'essence du politique soulignée par Aristote ? Si les hommes étaient tous amis, dit-il en substance, nous n'aurions pas besoin de politique. Les démocraties ne semblent pas avoir, mieux que d'autres, résolu le problème : il ne suffit pas de crier « fraternité » pour homologuer la « théorie de la démocratie », car c'est la politique même qui sombrerait avec elle. De cercles en cercles, on finit par se demander si l'ouvrage de Rawls ne serait pas à lire au second degré : au fond, l'auteur décrirait une sorte de théorie qui ne pourra jamais être mise en pratique, puisqu'elle repose sur une conception chimérique de la nature humaine. Mais le ton du livre et l'écho qu'il recevra, chez les intellectuels de tous bords, ne semblent pas autoriser cette interprétation.

Jean-Louis Linas